

LA SURDITÉ PROFESSIONNELLE,

CAP SUR LA PRÉVENTION!

Tout travailleur et travailleuse exerçant en **MILIEU BRUYANT** est à risque de développer, avec les années d'exposition, une **SURDITÉ PROFESSIONNELLE**. Cette maladie professionnelle peut apparaître très insidieusement si :

- ⇒ la protection auditive est inexistante ou inadéquate;
- ⇒ le temps d'exposition au bruit est trop important;
- ⇒ l'intensité sonore est trop élevée;
- ⇒ le travailleur présente certaines prédispositions.



Plus récemment, de nouvelles données sur le nombre de réclamations acceptées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (**CNESST**) entre 2011 (4 321 cas) et 2013 (5 609 cas) mettent en lumière la progression constante de ces cas de surdité professionnelle, soit une **augmentation de 30 %** en trois ans.¹

Comme le dit si bien la **CNESST** :

« Agir en santé et sécurité du travail (SST), c'est d'abord identifier les dangers et mettre en place des moyens de prévention ou de correction pour les éliminer ou réduire le risque. C'est ainsi qu'on évite les accidents du travail. »

La **protection auditive** est l'une des solutions les plus connues pour contrecarrer les effets du bruit. Plusieurs types de protecteurs auditifs existent afin de répondre à différents usages. Ils doivent être adaptés à l'environnement et confortable pour l'utilisateur afin de favoriser un port régulier. Toutefois, les mesures mises en place pour encourager le port de protection auditive individuelle ne devrait pas décourager les efforts de **réduction du bruit à la source**. Une étude approfondie de l'exposition du travailleur ou de la travailleuse ainsi qu'une analyse de l'environnement de travail permettent à l'**audiologiste** de proposer des **pistes de solutions** afin de réduire le bruit à la source et de recommander une protection auditive appropriée.



RÉDUIRE LE TEMPS D'EXPOSITION

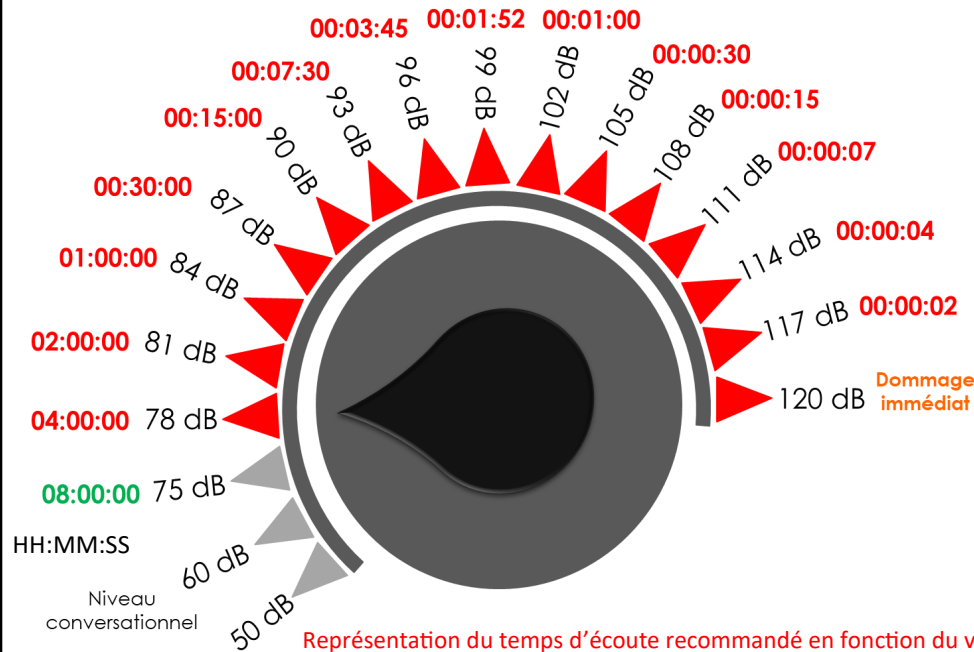


Plus un son est fort, plus il est risqué de l'écouter longtemps!

Cependant, une seule exposition cause rarement une perte auditive permanente. La **surdité** se développe au cours des années en raison d'une **exposition répétitive** à des volumes élevés où de petits dommages d'accumulent jusqu'à altérer l'audition.

Certaines personnes sont plus à risque que d'autres de développer une surdité.

L'exposition est cumulative dans une journée et elle comprend toutes les formes de bruit (environnement de travail, outils, pratique d'instruments de musique, écoute de musique, cinéma, tondre la pelouse, etc.)



Représentation du temps d'écoute recommandé en fonction du volume afin d'éviter les dommages auditifs².
(image par Andréanne Trudeau, 2019)

IMPACTS SUR LA COMMUNICATION:

- De l'isolement et des bris de communication;
- Un plus grand risque d'avoir des problèmes d'équilibre;
- Un plus grand nombre d'accidents au travail.
- Faire répéter dans différents contextes, mais surtout en présence de bruit ambiant;
- Augmenter le volume de la télévision, de la radio, etc.

IMPACTS SUR LA SANTÉ GÉNÉRALE³:

- Augmentation du stress et de l'anxiété;
- Hausse de la pression artérielle et de la fréquence cardiaque;
- Ralentissement de la digestion, ulcères;
- Troubles de voix;
- Réduction de l'attention;
- La présence d'un acouphène.

Il est recommandé aux travailleurs de faire **évaluer leur audition** sur une **base régulière** afin d'identifier rapidement la présence d'une surdité.

La surdité pourrait être **ralentie** dans sa progression ou même **prévenue** grâce à différentes solutions personnalisées aux besoins de chaque travailleur.



FAITES DE L'AUDIOLOGISTE VOTRE PARTENAIRE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AUDITIVE!



RÉFÉRENCES :

- 1 - RSPSAT. Données du portrait, mise à jour 1997 à 2013 par l'INSPQ, juin 2015.
 - 2 - Berglund, B., Lindvall, T., Schewela, D. H. (1999). Guidelines for community noise.
 - 3 - www.bruitsociete.ca
- © 2019 Marie-Ève Lessard, M.P.A. et Andréanne Trudeau, M.P.A., Audiologistes



vos audiologistes
Marie-Ève Lessard, M.P.A.
Andréanne Trudeau, M.P.A.
www.audiologique.ca